

La Roche-sur-Yon le 9 Avril 2001

Conseil Municipal, Contrôle
Interne de Légalité
CM28MARS2001-PROCESVERBAL.DOC

Conseil Municipal du Mercredi 28 Mars 2001 à 17 heures Procès Verbal

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE procède à l'installation comme conseillère municipale de Nadine GAUDIN, en remplacement de Michèle NICOURT, démissionnaire.

M. LE MAIRE donne lecture des pouvoirs :

Marie-Sabine CAILLETEAU	à	Yves ROULEAU
Françoise CARITAN	à	Yann HELARY
Robert PINEAU	à	Pierre REGNAULT
Charles BOURGOIN	à	Joël SOULARD
Nadine GAUDIN	à	Jean-Louis BATIOT

1. ELECTION DES ADJOINTS SPECIAUX

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 mars 2001, a décidé la création de 4 postes d'adjoints spéciaux pour les quartiers suivants :

- St-André-d'Ornay
- Le Bourg-sous-la-Roche
- Les Pyramides
- Jaulnières – Vignes-aux-Roses

Le Conseil Municipal procède à l'élection des 4 Adjointes spéciaux.

Adjoint spécial de Saint-André-d'Ornay :

M. LE MAIRE propose la candidature de R. REMAUD

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- Bulletins nuls :	3
- Nombre de suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu :

- M. Robert REMAUD	33 voix
- Mme Anne LAPORTE	7 voix

Robert REMAUD est élu Adjoint spécial de St-André-d'Ornay au 1^{er} tour de scrutin.

M. LE MAIRE précise que **Robert REMAUD** a reçu en qualité de Conseiller Municipal, délégation pour le secteur « Espace Rural ».

Adjoint spécial du Bourg-sous-la-Roche :

M. LE MAIRE propose la candidature de R. GUILLET

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- Bulletins nuls :	3
- Nombre de suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu :

- M. Roland GUILLET	33 voix
- M. Jean GALLOCHER	7 voix

Roland GUILLET est élu Adjoint spécial du Bourg-sous-la-Roche au 1^{er} tour de scrutin.

M. LE MAIRE précise que **Roland GUILLET** a reçu en qualité de Conseiller Municipal, délégation pour le secteur « Administration Générale et Sécurité Civile ».

Adjoint spécial du quartier des Pyramides :

M. LE MAIRE propose la candidature de Carmen BLAYOT

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- Bulletins nuls :	3
- Nombre de suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu :

- Mme Carmen BLAYOT	33 voix
- Mme Madeleine DAVID	7 voix

Carmen BLAYOT est élue Adjointe spéciale du quartier des Pyramides au 1^{er} tour de scrutin.

M. LE MAIRE précise que **Carmen BLAYOT** a reçu en qualité de Conseillère Municipale, délégation pour le secteur « Vie des quartiers et Contrat de ville ».

Adjoint spécial du quartier des Jaulnières / Vignes-aux-Roses :

M. LE MAIRE propose la candidature de Y. HENRY

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- Bulletins nuls :	3
- Nombre de suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu :

- M. Yannick HENRY	33 voix
- M. René MAIGNE	7 voix

Yannick HENRY est élu Adjoint spécial du quartier des Jaulnières / Vignes-aux-Roses, au 1^{er} tour de scrutin

M. LE MAIRE précise que **Yannick HENRY** a reçu en qualité de Conseiller Municipal délégué, délégation pour le secteur « Proximité, Sécurité publique et Enveloppes de quartiers ».

M. LE MAIRE fait part des éléments suivants :

→ La précédente séance du Conseil Municipal a permis d'installer formellement les nouveaux élus, d'élire les adjoints et de désigner les représentants du Conseil Municipal dans certaines instances.

→ Lors de la précédente séance, il a été procédé à l'élection des adjoints spéciaux pour le Bourg-sous-la-Roche et Saint-André-d'Ornay, deux anciennes communes périphériques qui ont fusionné avec La Roche-sur-Yon en 1964, et également pour le quartier des Pyramides et le quartier Jaulnières / Vignes-aux-Roses qui constituent deux secteurs importants de logement locatif social où, dans le cadre de la procédure de Contrat de Ville, des dispositifs conséquents sont prévus pour améliorer la vie quotidienne et l'urbanisme.

→ En ce qui concerne le quartier de La Garenne, le Ministère de l'Intérieur a prévu de développer la police de proximité. Pour ce faire, le poste de Police sera agrandi et occupera le local de la Mairie annexe. La Mairie annexe s'installera dans des locaux rénovés au 1^{er} étage de ce bâtiment.

Comme cela avait été expérimenté en 1995, les conseillers municipaux de la majorité ont reçu des délégations de fonctions spécifiques (annexe n° 1).

Ces délégations permettent une plus grande identification des responsabilités politiques au sein du Conseil Municipal tant au niveau des habitants, qu'au niveau des services municipaux, pour une plus grande efficacité dans l'action municipale.

Ces délégations confirment également aux habitants de La Roche-sur-Yon que les candidats de la liste « Rassemblés pour La Roche-sur-Yon » se sont présentés pour s'occuper des problèmes immédiats de la vie quotidienne des yonnais, des problèmes de proximité, pour réfléchir aux actions à conduire afin d'assurer le développement de la Ville, et pour travailler autour d'un vrai projet urbain pour le chef-lieu de la Vendée.

→ A côté de ces délégations spécifiques de compétences sur les actions à conduire, conformément aux engagements qui ont été pris, il y aura également, comme par le passé, des élus délégués de quartier qui assureront, dans chaque quartier des permanences mais qui auront aussi la responsabilité d'améliorer le fonctionnement de la démocratie de proximité autour des Maisons de Quartiers, dont l'action et la légitimité sont reconnues par tous et qui regroupent à la fois les associations du quartier, mais aussi des habitants du quartier.

Il convient d'aller plus loin dans cette démarche de participation, d'implication, de responsabilité partagée par les habitants eux-mêmes dans les quartiers.

Ainsi, a été évoqué au cours de ces derniers mois, la création de comités de quartiers, de conseils de quartiers, de façon expérimentale et sans attendre des dispositions réglementaires ou législatives. En effet, il est souhaitable autour des Maisons de quartiers et en liaison avec elles, que puisse être encouragée une plus grande implication des habitants dans l'intérêt qu'ils portent à la vie de leur quartier.

Il s'agit notamment d'assurer la représentation soit des rues, soit des immeubles collectifs où l'on a constaté une revendication très nette des habitants qui considèrent que, locataires notamment de l'Office Départemental d'HLM, ils n'avaient pas l'écoute, la considération qu'ils étaient en droit d'attendre.

→ Pour ce qui concerne les services municipaux, il n'y aura pas de grands changements, de grands bouleversements dans l'organisation des services municipaux qui sous la responsabilité du Directeur Général, s'adapteront à l'organisation qui vient d'être mise en place avec 4 commissions plus transversales, avec 4 directeurs généraux adjoints, qui auront les fonctions de délégués pour ces 4 secteurs.

Mais il paraît nécessaire de disposer d'un service dégagé pour l'essentiel d'une responsabilité opérationnelle et qui serait chargé de faciliter, d'organiser la recherche, la réflexion, l'évaluation, la prospective, l'innovation, de coordonner les observatoires de manière à disposer, de façon permanente, d'un Centre de Ressources ouvert à tous, pas seulement aux élus et aux services et qui permette à chacun des acteurs de la Ville, d'apporter son imagination, sa créativité dans tous les secteurs qui les concernent directement ou indirectement.

Ce service sera dénommé : **SPOT = Service, Prospectives, Organisations, Territoires**

Ce service qui devra réfléchir sur l'évolution de l'intercommunalité, sur l'application de la loi Solidarité, Renouveau Urbain, et sur les Pays, sera à la disposition des acteurs du Pays Yonnais, élus, associations, instances consultatives, citoyens qui, comme la majorité municipale, ont une ambition pour ce territoire et ont aussi, à travers ces élections municipales, donné de façon très claire un signal en matière de dynamisme et de solidarité intercommunale.

→ Le Conseil Municipal procédera lors de la présente séance à la désignation de ses représentants dans de nombreuses instances.

Chaque fois que le nombre de représentants de la Ville le rend possible et même si cela n'est pas obligatoire, et contrairement à ce qui a été constaté dans certaines communes, notamment pour la désignation des représentants dans les instances du Conseil de Communauté, et sachant qu'il appartient à la majorité municipale d'exercer ses responsabilités, et elle les exerce, il a été proposé aux élus de l'opposition de pouvoir être représentés dans ces instances.

→ Concernant le calendrier de l'action internationale, certains déplacements à l'étranger étaient programmés.

Cela constitue, un signal de la volonté municipale de faire en sorte que l'ouverture internationale de la Ville, la réflexion sur la mondialisation, la place que les pouvoirs locaux peuvent avoir dans ces interrogations, mais aussi les chances que donne cette mondialisation pour porter des valeurs universelles, comme ont pu le faire à d'autres époques les Français dans le cadre de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, soient au cœur de l'engagement de la Ville pour une plus grande solidarité et citoyenneté internationale.

Il est souhaitable que la Ville de La Roche-sur-Yon et là encore de façon pluraliste avec l'ensemble des acteurs de la cité, puisse considérer, à partir de la légitimité de proximité confiée par le suffrage universel à travers l'élection municipale, qu'elle a également sa place et qu'elle doit sans doute modestement s'intéresser à ce qui se passe à travers le monde.

Il s'agit d'un débat de société qui porte, à la fois, sur les problèmes de société et de nouveaux droits pour les femmes et les hommes, sur le développement économique, bon nombre des entreprises ont

une ouverture internationale, et sur ce qui est couramment appelé le développement durable, c'est-à-dire la prise en compte des grands enjeux sociaux, économiques, culturels, environnementaux qui concernent tout un chacun et pour lesquels on constate que les Etats ont parfois du mal à assumer toutes leurs responsabilités.

A travers les déplacements qui sont envisagés, permettant à des élus, à des acteurs de la Ville, mais aussi à la presse si elle le souhaite, de pouvoir réfléchir, dans la diversité, sur la place et le rôle des pouvoirs locaux aujourd'hui sur la scène internationale, il y a un enjeu tout à fait intéressant.

→ Il n'y a pas eu de pause dans l'action municipale, les dossiers arrivent, les études se poursuivent :

Technopole, POS, installation d'un crématorium dans le nouveau cimetière, intercommunalité, rencontre avec les syndicats de personnels communaux, avancement des actions du Contrat de Ville, adaptation des services municipaux, étude d'une plate-forme de télécommunications permettant l'accès de tous, particuliers, services, entreprises, au réseau à Haut Débit.

Tels sont les principaux dossiers qui ont été évoqués en ce début de semaine et qui illustrent, dans la diversité des sujets abordés, divers éléments du projet urbain.

→ Afin de préparer les dossiers qui seront soumis au Conseil Municipal un calendrier des réunions de commissions sera établi. Si besoin est, des commissions plénières pourront être réunies comme par exemple pour le dossier du réseau à haut débit.

2. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

En application des dispositions prévues par les articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant et la répartition des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, et Conseillers Municipaux ayant reçu délégation de fonction de la part du Maire.

L'enveloppe globale mensuelle étant arrêtée à 154.801 F, il est proposé de fixer à 14.001 F / mois l'indemnité de fonction du Maire, à 6000 F / mois l'indemnité de fonction pour les adjoints et 4 conseillers municipaux délégués et à 2800 F / mois, l'indemnité de fonction pour 16 conseillers municipaux délégués.

G. COUTURIER rappelle que les conseillers municipaux d'opposition, n'ayant aucune délégation du Maire, accomplissent leur mandat bénévolement. Il serait souhaitable qu'un statut des élus soit proposé, permettant aux élus de la majorité et de l'opposition d'être dédommagés dans des limites réglementaires ou législatives, de certains frais occasionnés par l'exercice de leur mandat.

J.L. BATIOT regrette de n'avoir eu communication des montants des indemnités de fonction qu'en séance, malgré les demandes effectuées auprès des services municipaux depuis 15 jours. Le fait de découvrir les montants au moment du vote ne permet pas un vote éclairé.

M. LE MAIRE indique qu'il s'agit d'une décision soumise au Conseil Municipal et que chaque élu est libre d'en accepter ou non le principe et de l'exprimer par un vote.

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
10 ABSTENTIONS DE G. COUTURIER, J. GALLOCHER, A. LAPORTE, M. DAVID, R. MAIGNE,
F. ORCEAU, L. CAILLAUD, P. BOURSIER, J.L. BATIOT en son nom et au titre du pouvoir
donné par N. GAUDIN**

3. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION POUR LES ELUS MUNICIPAUX – DECISION DE PRINCIPE

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Les textes en vigueur prévoient, pour les élus des Conseils Municipaux, un droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux (frais de transport et de séjour).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe du remboursement, sur pièces justificatives, des frais réels de transport et séjour, engagés par les élus municipaux à l'occasion de missions et mandats effectués dans le cadre de leurs fonctions.

G. COUTURIER trouve logique que les frais de missions soient remboursés aussi bien aux élus de la majorité que de l'opposition. Il souhaite qu'outre des pièces justificatives des transports, des plafonds soient fixés pour les frais de séjour comme cela se fait dans certaines instances.

Il cite l'exemple des fonctionnaires des collectivités territoriales ou des services hospitaliers pour lesquels des plafonds très stricts sont réglementairement arrêtés en matière de frais de séjour.

M. LE MAIRE rappelle que le Conseil Municipal lors de chacune de ses séances, et après un examen en commission, délibère sur les mandats spéciaux pour l'affectation des frais à des missions précises.

M. LE MAIRE demande aux services d'établir une note pour l'ensemble des conseillers municipaux sur les procédures à mettre en oeuvre dans ce dossier.

QUESTION ADOPTEE PAR 40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DE P. BOURSIER, J.L. BATIOT en son nom et au titre du pouvoir donné par N. GAUDIN

4. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Il est proposé au Conseil de procéder à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes, suivant liste jointe (annexe n° 2).

M. LE MAIRE précise que les 3 élus de la liste La Roche Claire n'ont pas souhaité faire partie des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées.

En réponse à **M. LE MAIRE**, **P. BOURSIER** précise que cette position ne correspond en aucun cas à un désintérêt vis-à-vis des problèmes scolaires, mais est justifiée par une absence de disponibilité. Le mouvement La Roche Claire n'a pas les moyens de fonctionner véritablement ni durablement dans la mesure où il ne dispose pas, au sein de la Mairie, de bureau, de téléphone ni de matériel informatique. De plus, les moyens en secrétariat qui ont été promis oralement sans qu'aucune date d'effet n'ait été arrêtée, sont très réduits (1/2 poste de secrétariat). Dans ces conditions, il apparaît très difficile aux élus de La Roche Claire de remplir pleinement le mandat qui leur a été confié, s'ils doivent effectuer eux-mêmes leur secrétariat et répondre aux différents courriers qui leurs sont adressés y compris par des agents de la Ville.

P. BOURSIER exprime donc le souhait que les choses se régularisent rapidement et qu'un local, autre que la salle de réunion du groupe d'opposition de droite, leur soit alloué rapidement.

De même, **P. BOURSIER** demande qu'un véritable secrétariat, comme celui dont dispose le groupe d'opposition de droite, leur soit affecté.

Pour **P. BOURSIER**, les pratiques non démocratiques mises en oeuvre par les villiéristes ne doivent pas se reproduire au sein de l'assemblée municipale où une véritable égalité des droits doit être garantie.

M. LE MAIRE estime que les élus de la majorité municipale qui ont aussi leur activité professionnelle, sont soumis aux mêmes contraintes pour concilier une vie professionnelle, une fonction électorale et une vie personnelle et familiale. Les élus de La Roche Claire sont donc dans la même situation que les autres élus et ne doivent pas se présenter en victimes de la majorité.

Pour ce qui concerne les moyens mis à la disposition des oppositions et plus généralement des groupes à l'intérieur des conseils municipaux, **M. LE MAIRE** rappelle qu'il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire. Le dispositif est arrêté par la majorité en place. Depuis qu'il existe une opposition au sein du Conseil, celle-ci a toujours disposé d'un local, d'un secrétariat et de moyens pour s'informer et communiquer, ceci dans la limite des contraintes budgétaires.

M. LE MAIRE rappelle que les élus de La Roche Claire le sont depuis quelques jours seulement. Des procédures doivent être respectées pour l'affectation des moyens humains et matériels, ce qui prend du temps. La majorité municipale qui, désormais fait face à deux oppositions, répartira les moyens nécessaires.

Afin de pouvoir disposer à l'Hôtel de Ville de locaux pour les élus de l'opposition et de la majorité, **M. LE MAIRE** précise que certains services municipaux s'installeront dans d'autres lieux.

En effet, les adjoints sont actuellement 3 par bureau et les conseillers municipaux de la majorité qui ont reçu délégation de fonction, ne disposent pas de bureau. Il n'y a donc pas, pour **M. LE MAIRE**, de situation discriminatoire à l'égard de quiconque, mais plutôt une situation inconfortable pour tous.

En ce qui concerne les désignations prévues dans la présente délibération, **J.L. BATIO** fait remarquer que le service d'éducation de soins spécialisés et de soins à domicile du groupe scolaire Angelmière ne fonctionne plus depuis 5 ans.

5. CENTRE SPORTS ET LOISIRS – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Le Centre Sports et Loisirs, précédemment dénommé CREPS (antenne de La Roche-sur-Yon du CREPS éclaté des Pays de la Loire) géré sous la forme juridique d'une association Loi 1901, est devenu à la suite d'une délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2000, un établissement public, industriel et commercial (personne morale de droit public)

Cet établissement public local est investi des missions d'intérêt général auparavant assumées par l'association de gestion de l'antenne de La Roche-sur-Yon du CREPS éclaté des Pays de La Loire, à savoir, la gestion d'équipements principalement dédiés à l'accueil de groupes sportifs en stage de perfectionnement, en formation, et en compétition. A titre complémentaire, il peut être amené à accueillir des groupes organisés issus prioritairement des secteurs de loisirs, de la formation, de l'éducation populaire.

Plus généralement, la régie œuvre pour le développement des pratiques sportives et contribue notamment à la concertation et à la réflexion sur le sport à l'échelle locale.

Suite à la parution du décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire d'apporter des modifications aux statuts de la régie personnalisée portant notamment sur le nombre total de membres et le nombre de représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration (ceux-ci doivent désormais être majoritaires), ainsi que sur quelques points mineurs.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient également de fixer une nouvelle composition du Conseil d'Administration (représentants de la commune et personnes qualifiées, désignées en fonction de leur connaissance du service), soit 7 membres :

- 4 élus municipaux représentant le conseil municipal, à savoir :
 - Yves ROULEAU
 - Francine CHABOT
 - Joël SOULARD
 - Anne LAPORTE
- 3 personnes qualifiées, à savoir :
 - Gilles MENIER
 - Jean-Claude MARTINEAU
 - Guy RATIER

J. GALLOCHER précise que le groupe La Roche au Cœur s'abstiendra sur l'ensemble des désignations proposées, dans la mesure où la répartition ne prévoit pas de poste pour l'opposition à chaque fois que cela est possible.

J. GALLOCHER rappelle en outre le souhait, déjà exprimé lors du Conseil du 16 mars 2001, de disposer de deux postes d'observateur pour l'opposition auprès de la SEMYON et de la SAEM ROCHE-DEVELOPPEMENT.

M. LE MAIRE estime qu'il appartient aux Conseils d'Administration de ces SEM de se prononcer sur cette question avant que le Conseil Municipal ne soit saisi de cette demande.

**LES QUESTIONS N° 4 ET N° 5 SONT ADOPTEES PAR 36 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS de G. COUTURIER, J. GALLOCHER, A. LAPORTE, M. DAVID, R. MAIGNE,
F. ORCEAU, L. CAILLAUD**

7 - PERSONNEL MUNICIPAL – FRAIS DE DEPLACEMENTS A L'ETRANGER – DECISION DE PRINCIPLE

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord de principe sur le remboursement, au vu de pièces justificatives, des frais de déplacements à l'étranger des agents municipaux, à l'occasion des missions effectuées dans le cadre de leurs fonctions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 - CALENDRIER DE L'ACTION INTERNATIONALE

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les actions internationales de la Ville, pour lesquelles le déplacement de délégations est prévu au cours du 1^{er} semestre 2001, à savoir :

- la mission à Zibo (Chine) du 20 au 25 avril 2001
- la mission à Drummondville (Québec) du 20 au 27 avril 2001
- le congrès IULA-FMCU à Rio de Janeiro (Brésil) du 2 au 7 mai 2001
- l'Assemblée mondiale des villes à New York (USA) du 5 au 9 juin 2001

G. COUTURIER estime que les échanges internationaux font partie du rôle des collectivités locales. Leur développement ne peut que favoriser la compréhension d'autres cultures. Ainsi, perçoit-il clairement les retombées des échanges avec le Québec et l'objectif de la mission économique avec cette province. Par contre, il s'interroge sur les objectifs et les retombées des relations développées avec Zibo durant ces dernières années.

G. COUTURIER demande si le voyage à Zibo constitue une visite de courtoisie. Dans le cas contraire, il souhaite des précisions sur les objectifs et le programme de travail de cette mission.

Pour **G. COUTURIER**, la Chine est un pays qui se situe à une autre échelle que la France et à fortiori que La Roche-sur-Yon ; ce pays présente un certain nombre de caractéristiques, notamment celle d'être un pays communiste qui ne respecte pas les droits de l'homme et qui développe paradoxalement un capitalisme effréné, au moins dans ses grandes villes. **G. COUTURIER** demande à **M. LE MAIRE** de se situer par rapport à cette évolution paradoxale.

P. BOURSIER décline l'invitation faite aux élus de La Roche Claire de participer à la délégation en Chine. Il regrette un manque d'information sur ce dossier. En outre, face à ce pays qui connaît un véritable problème démocratique, **P. BOURSIER** se demande si les villes démocratiques doivent apporter cette forme de caution.

En outre, **P. BOURSIER** souligne les enjeux économiques de cette mission. Ainsi, il a constaté, au travers de documents qui lui ont été remis et qu'il trouve d'ailleurs trop synthétiques, qu'une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie accompagne la délégation de la Ville de La Roche-sur-Yon. Or, pour les élus de La Roche Claire, la Vendée a déjà été victime de délocalisations, notamment dans les secteurs à faible valeur ajoutée. Ils ne souhaitent donc pas que ce type de déplacement puisse poser des jalons pour des délocalisations à venir, d'autant qu'il ne semble pas, dans le cadre des échanges économiques actuels, que les entreprises vendéennes soient à la recherche d'une demande solvable en Chine.

Par ailleurs, **P. BOURSIER** ne considère pas, à une époque où chacun prend la mesure de l'aspect dramatique de l'effet de serre, que l'urgence soit d'intensifier les flux économiques et les flux de transports. Il convient plutôt de créer les conditions de vrais développements autocentrés en apportant aux pays en voie de développement les biens et les services qui répondent à leurs besoins.

Face aux sous-entendus de « voyage touristique », **M. LE MAIRE** rappelle qu'aucune délégation de la Ville n'est allée en Chine depuis 1991, alors que dans le même temps plusieurs missions chinoises venaient à La Roche-sur-Yon et que de nombreux acteurs économiques à travers le monde développaient des relations avec ce pays.

Pour **M. LE MAIRE**, il s'agit d'ailleurs d'une relation de ville à ville, distincte des relations entre Etats. Sans acquiescer face à certains dysfonctionnements, ces relations constituent une ouverture sur l'extérieur et doivent faciliter certaines évolutions. C'est d'ailleurs le cas avec la Ville de Tizi-Ouzou en Algérie. Le rôle de la municipalité est donc de faciliter la connaissance et l'évolution y compris dans la pratique démocratique.

D'autre part, contrairement à P. BOURSIER, **M. LE MAIRE** considère qu'il n'y a pas de caractère malsain à entretenir des relations avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et soutient le principe d'une collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques, en respectant une stricte séparation des rôles et des responsabilités. De nombreuses collectivités des Pays de la Loire comme Nantes, Rennes ou la Région font de même.

Pour répondre aux risques de délocalisations, **M. LE MAIRE** estime que ce phénomène n'est pas lié aux seuls échanges entre la Ville et certaines communes étrangères.

Concernant les échanges avec Zibo, **R. REMAUD** insiste sur l'intérêt que présentent de telles missions, notamment dans le domaine agricole, et dément le caractère « touristique » de ces actions.

M. LE MAIRE ajoute qu'une délégation de Zibo, lors d'un séjour récent à La Roche-sur-Yon a rencontré les responsables de la CAIA et agréé cette entreprise pour l'exportation. Les échanges internationaux permettent ainsi une démarche de coopération et de développement intéressante.

P. REGNAULT rappelle que la délégation de Zibo a également rencontré un certain nombre de partenaires dans le domaine de l'agriculture, notamment pour le maraîchage et l'industrie du film plastique, ce qui a permis de mener diverses coopérations.

Pour répondre aux propos de **G. COUTURIER** sur le capitalisme développé par les autorités chinoises, **P. REGNAULT** note que le cœur du capitalisme mondial se situe plutôt aux Etats-Unis ; ce pays ayant tendance à imposer son fonctionnement auprès des pays en voie de développement et à se servir de l'Organisation Mondiale du Commerce pour fausser la concurrence.

M. LE MAIRE note que la Fédération Mondiale des Cités Unies, à laquelle appartient la Ville est née après la 2^{ème} guerre mondiale, afin d'organiser une coopération entre les villes et d'éviter un nouveau conflit, grâce à des hommes et des pays qui ont lutté contre le fascisme.

Cette association a ainsi permis de garder un contact permanent avec des villes des pays de l'Est, elles aussi adhérentes et ce, malgré la guerre froide.

En outre, **M. LE MAIRE** note que les conflits actuels sont souvent concentrés dans les villes. Il donne les exemples de Beyrouth, Jérusalem, Sarajevo. Les villes et leurs habitants sont les premières victimes des conflits. Les relations de ville à ville sont donc essentielles pour le maintien de la paix.

M. LE MAIRE rappelle que, à travers le monde et notamment en Europe, certains ont pris l'initiative de créer les conditions pour associer villes, élus et habitants. L'office franco-allemand a aussi été au cœur de la construction européenne, De Gaulle et Adenauer estimant que français et allemands pouvaient se retrouver ailleurs que sur les champs de bataille ou voir leurs noms ailleurs que sur les monuments aux morts.

M. LE MAIRE considère qu'il est préférable d'investir aujourd'hui dans les échanges internationaux, plutôt que d'acheter des armes ou favoriser le tourisme comme ce fut le cas à certaines époques.

M. LE MAIRE conclut sur la nécessité de voir l'ensemble des composantes politiques représentées dans les assemblées locales, associées à cette démarche, afin d'établir des relations entre collectivités locales et non pas entre systèmes politiques.

G. COUTURIER demande un vote dissocié sur les différentes missions internationales prévues au calendrier pour le 1^{er} trimestre 2001.

M. LE MAIRE considérant qu'il s'agit d'une délibération d'ensemble sur l'action internationale de la Ville rejette cette demande.

QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DE G. COUTURIER, J. GALLOCHER, A. LAPORTE, M. DAVID, R. MAIGNE, F. ORCEAU, L. CAILLAUD, P. BOURSIER, J.L. BATIOU en son nom et au titre du pouvoir donné par N. GAUDIN

6 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Le Code Général des Impôts précise que la durée du mandat de la commission communale des impôts directs est la même que celle des membres du Conseil Municipal.

Les membres de cette commission doivent être nommés dans les 2 mois suivant le renouvellement des Conseils Municipaux. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur une liste de 32 contribuables (annexe n° 3).

Au vu de cette liste, M. le Directeur des Services Fiscaux procédera à la nomination de 8 commissaires titulaires et de 8 suppléants.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, est appelée à intervenir en matière d'assiette, de contestations et de dégrèvements concernant les impôts locaux.

G. COUTURIER remarque, dans le collège de la Taxe d'Habitation, deux personnes n'habitant pas La Roche-sur-Yon.

M. LE MAIRE indique que cela répond à une disposition réglementaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 - COLLOQUE SUR LA MONDIALISATION - TARIFICATION

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Dans la continuité du colloque « Etre présents dans les arènes du monde » organisé lors des Latitudes 2000, un colloque intitulé « L'intelligence dans le monde politique actuel » qui abordera la place et le rôle des acteurs et élus locaux face aux processus de mondialisation, aura lieu les 17 et 18 mai prochain.

Initialement prévu en novembre 2000, le report du colloque aux 17 et 18 mai permet de tenir compte de l'actualité internationale dans le cadre duquel il s'inscrit (congrès de Rio de Janeiro et session spéciale des nations Unies à New York).

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur la mise en œuvre de cette action, et de fixer à 550 francs les droits d'inscription à ce colloque.

G. COUTURIER revient sur le sujet du colloque, la mondialisation, thème à la mode nécessitant débat. Il pose le problème du rôle respectif de l'Etat et du marché. Cependant, le titre proposé est incompréhensible au regard du sujet traité et n'est donc pas de nature à attirer le plus grand nombre. De plus, les droits d'inscription d'un montant de 550 francs apparaissent élevés pour des participations individuelles, non prises en charge par une société ou une collectivité.

G. COUTURIER évoque la possibilité d'un droit d'inscription abordable par les particuliers.

M. LE MAIRE indique que le prix fixé pour l'ensemble du colloque, comprenant notamment les repas, ne paraît pas excessif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10- RENOUELEMENT DU PARC DE PHOTOCOPIEURS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES GROUPES SCOLAIRES - PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2000, une procédure d'appel d'offres sur performances a été réalisée pour le renouvellement du parc de photocopieurs.

La commission d'appel d'offres du 9 mars 2001 a décidé d'attribuer le marché à la société « The Document Company Xerox » d'Aulnay sous Bois, avec une solution location / entretien pour un montant maximal annuel de 1.025.082,03 F TTC pour une période de 4 ans sur la base de 4.860.000 copies.

Le Conseil est appelé à autoriser **M. LE MAIRE** à signer toutes les pièces du marché, et à prévoir l'inscription des crédits correspondants.

G. COUTURIER indique qu'en faisant le rapport entre le coût annuel maximum et le nombre de copies, il obtient un coût unitaire de 21 centimes. Ce chiffre lui paraît exorbitant, même pour une solution de location / maintenance de matériel. Il demande des précisions sur la rédaction de la délibération.

P. REGNAULT qui a participé à la commission d'appel d'offres, précise que le coût élevé des copies est lié à la multiplication des lieux d'installation des photocopieurs.

M. LE MAIRE note que toutes les écoles sont désormais équipées en photocopieurs.

QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS de **G. COUTURIER, J. GALLOCHER, A. LAPORTE, M. DAVID, R. MAIGNE, F. ORCEAU, L. CAILLAUD, P. BOURSIER, J.L. BATIOU** en son nom et au titre du pouvoir donné par **N. GAUDIN**

11 - FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS EN 2000

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour l'Indemnité Représentative de Logement versée aux instituteurs pour 2000 un taux d'augmentation de 0,71 % ce qui porterait le montant de cette indemnité à 12.419 F par an. Le taux de cette indemnité sera définitivement arrêté par le Préfet.

En réponse à J. GALLOCHER qui demande si l'Etat rembourse intégralement cette somme, **M. LE MAIRE** indique que la Ville reçoit une compensation dans le cadre de la la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 - RESTAURATION DU THEATRE MUNICIPAL – COMPOSITION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE - MODIFICATION

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Par délibération du 28/06/2000, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Théâtre Municipal. L'architecte mandataire, Madame JAUNET, rencontrant des difficultés avec l'économiste de l'équipe, propose de travailler avec un nouvel économiste (le cabinet Huet d'Angers). Parallèlement, Madame JAUNET souhaite également s'attacher les services de M. ALGRIN, architecte ayant à son actif de récentes restaurations de théâtres à l'Italienne. Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

M. NARIOO intervient sur la restauration du théâtre. Un certain nombre de visiteurs notamment des jeunes, sont intéressés par la structure actuelle. Or, il semblerait que soit prévue dans le cadre de cette restauration, la suppression totale des systèmes de poulies et d'entraînement manuel.

M. NARIOO demande donc à ce que soit conservé un élément manuel afin de préserver le patrimoine, la connaissance et montrer aux visiteurs le fonctionnement du théâtre tel qu'il existait autrefois.

M. LE MAIRE rappelle que l'architecte, Mme JAUNET, s'attache les compétences de M. ALGRIN ayant à son actif de récentes restaurations de théâtres à l'Italienne. Il sera suggéré à l'équipe de prendre en compte, si possible, cette observation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 55



LE MAIRE

J. AUXIETTE